



EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 3 octobre 2024 - Délibération n° 2024-094

CRÉATION D'UN CONTRAT DE PROJET MÉDIATION ÉDUCATIVE ET SOCIALE

ANNÉE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 23 septembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27
Vote	
Pour	27
Contre	0
Abstention	1

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Monsieur Pascal Duchêne.

Monsieur Lionel Remande, pouvoir donné à Monsieur André Croguennec.

Monsieur Jacques Carpentier, pouvoir donné à Monsieur Louis Le Coz.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Géraldine Denigot.

- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Anaïs Cadoret.

Secrétaire de séance : Madame Soazig Ruiz.

Rapport de Louis Le Coz.

Depuis le 29 février 2020, "le contrat de projet" est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue dans le Code Général de la Fonction Publique et notamment aux articles L. 313-1 et L. 332-24. Ce nouveau contrat a pour but de "mener à bien un projet ou une opération identifié". Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents. Ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le - **9 OCT. 2024**
ID : 035-213502362-20241003-SG2024_409-DE

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée, réception de chaque candidature, appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expériences professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

Description du projet :

La Ville de Redon s'est engagée dans la réalisation d'un diagnostic Tranquillité Publique afin d'évaluer le niveau d'insécurité sur son territoire et de décliner un plan d'actions pour limiter les faits de délinquance ou les incivilités. Un premier contrat de projet a été créé par délibération n° 2022-094 du 29 septembre 2022, pour une durée de deux ans. Le bilan présenté par la Direction des Services Éducatifs et de la Citoyenneté est en annexe.

Il convient de poursuivre le travail engagé tout en le complétant de nouvelles missions ; aussi il est proposé de prolonger le contrat de projet de la manière suivante :

Description du poste :

Sous la responsabilité de la Directrice des Services Éducatifs et de la Citoyenneté, le.a Médiateur.trice Éducatif et Social est amené.e à exercer les missions suivantes en direction principalement des jeunes âgés de douze à trente ans.

Les missions sont :

- Assurer une présence physique dans les espaces identifiés comme sensibles par le réseau de professionnels (éducateur spécialisé du service Médiation de Proximité, animateurs du service Enfance-Jeunesse, Police Municipale, Gendarmerie, acteurs institutionnels, etc...)* ;
- Réguler les tensions et les conflits entre individus et contribuer à améliorer ou à préserver le cadre de vie ;*
- Établir un diagnostic de la délinquance et de l'insécurité dans les espaces concentrant le public et objectiver les problèmes constatés sur le terrain ;*
- Assurer le suivi de parcours des jeunes de douze à seize ans dans le cadre du dispositif PRE (Programme de Réussite Éducative) ;*
- Développer le partenariat avec les chargés d'éducation et le service de santé des établissements scolaires de Redon afin d'accompagner les jeunes dans la résolution de leurs problématiques individuelles, améliorer le mieux vivre ensemble, rompre avec un sentiment d'insécurité, faciliter la gestion et la résolution des conflits sur l'espace public ;*
- Être identifié.e comme personne "ressource" par les établissements scolaires pour assurer l'accompagnement de certains jeunes dans l'espace public, par les forces de l'ordre pour pacifier certaines tensions et par les jeunes pour les accompagner vers des solutions en termes d'insertion, de formation, de santé et de logement ;*
- Faire du lien et coordonner les actions avec les familles, les jeunes et les institutions ;*

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le - 9 OCT. 2024
ID : 035-213502362-20241003-SG2024_409-DE

- *Accompagner et repérer les jeunes décrocheurs scolaires ou en voie de décrochage imminent vers les services et structures d'accompagnement (Mission Locale, Centre d'Information et de d'Orientation (CIO), Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire, la Maison d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique (MIJEC), la santé, la MAPAR, ...) afin de favoriser la réussite scolaire et l'insertion professionnelle ;*
- *Prévenir les conduites à risques ;*
- *Participer aux instances et aux réunions relatives à la prévention (Contrat Intercommunal de Sécurité et de Protection de la Délinquance (CISPD), cellule de veille, Concertation sur la lutte contre le décrochage scolaire du CIO, coordination avec les forces de l'ordre, ...) et à la déclinaison du plan d'action Tranquillité Publique ;*
- *Organiser le forum annuel de la prévention ;*
- *Organiser et évaluer les mesures de responsabilisation à la demande des collègues et en lien avec les services municipaux.*

Proposition de création d'un poste :

- *Catégorie : B,*
- *Filière : Médico-sociale ou Animation,*
- *Grade : Moniteur-Éducateur ou Animateur,*
- *Indice brut maximum : 452,*
- *Emploi : Médiateur.trice Éducatif et Social,*
- *Temps de travail : Temps complet,*
- *Période de création : 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2026*

Les indicateurs de l'évaluation du projet sont :

- *Nombre de sollicitations de jeunes : + 20 % par an,*
- *Nombre de sollicitations des partenaires : + 20 % par an,*
- *Nombre de conflits désamorçés et nature : 1 conflit par semaine,*
- *Nombre de nouveaux partenaires intégrés dans la gestion des situations individuelles : + 5,*
- *Temps passé à la coordination avec les partenaires : maintien à 25 %.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 332-24,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale modifié,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le - 9 OCT. 2024
ID : 035-213502362-20241003-SG2024_409-DE

À L'UNANIMITÉ

ADOpte la création du contrat de projet, tel que présenté ci-dessus.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2024.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Soazig Ruiz
Conseillère Municipale

Mis en ligne le - 9 OCT. 2024

CONTRAT DE PROJET – SIMON PROVOST

EVALUATION

septembre 2022 à février 2024

INDICATEURS

1 - Nombre de sollicitations de jeunes (directes ou indirectes) : 50 sollicitations (règlement de comptes, conflits entre jeunes, harcèlement, sentiment d'insécurité, accompagnement vers des partenaires ressources, ...)

Objectif : +20%

Résultat :

15 sollicitations/semaine × 72 semaines=1080 sollicitations
+ 2060%

2 - Nombre de sollicitations des partenaires : 50 (décrochage scolaire, gestion de conflits démarrés au sein de l'établissement et poursuivis sur l'espace public, aide à recontacter des jeunes sortis des radars des partenaires institutionnels, accompagnement de jeunes à la demande d'Ets scolaire vers un autre partenaire, retrouver un jeune pour relancer un accompagnement, aider les forces de l'ordre à identifier la présence d'un jeune sur le territoire...)

Objectif : +10%

Résultat :

2 sollicitations/semaine × 72 semaines=144 sollicitations
+ 188%

3 - Nombre de conflits désamorçés : 25 (règlement de compte entre jeunes d'établissements différents ou entre quelques jeunes de groupes différents ou du 1 contre 1, sur fond de harcèlement sur les réseaux sociaux, de consommation de toxiques, d'argent ou de relations filles/garçons, ou même règle d'honneur, ...)

Objectif : +20%

Résultat :

1 conflit/semaine × 72 semaines=72 conflits désamorçés
+ 188%

4 - Nombre de nouveaux partenaires intégrés dans la gestion des situations individuelles : intégration des principaux (Éducation Nationale, CIO, Mission Locale, Forces de l'ordre) lors de la prise de poste

Résultat :

7 nouveaux partenaires réguliers (GRETA, CDAS, PAEJ, MAPAR, MIJEC, MLDS, CENTRE SOCIAL CONFLUENCE)

+ 150%

5 - Temps passé à la coordination avec les partenaires : 25% du temps de travail

Résultat : Temps maintenu à 25%.

Au-delà des chiffres importants qui montre une progression de l'activité du médiateur éducatif et social sur le terrain, c'est la qualité des relations qui ont été nouées avec les partenaires et les jeunes qui a évolué en très peu de temps. La relation de confiance est difficilement mesurable et pourtant elle est essentielle dans le travail au quotidien.

Elle est désormais davantage formalisée :

1 - Des rencontres bimestrielles sont instituées avec les Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) des établissements du second degré. Elles permettent l'interconnaissance des professionnels et facilite la circulation de l'information. Elles ont surtout permis de mettre en place des actions partenariales d'accompagnement individuel, des actions collectives et de gérer des conflits démarrés dans l'établissement et poursuivis sur la voie publique (ou inversement). Les rencontres pilotées par le MES ont permis également de créer ou de faciliter des liens entre les CPE et certains acteurs éducatifs du territoire.

2 - Des interventions au sein des établissements du second degré ont été mises en place sur le temps de la pause méridienne pour permettre au médiateur accompagné d'animateurs du SEJ de mieux être identifiés par le communauté éducative mais surtout par les jeunes. Aujourd'hui, on commence à en mesurer les effets : des jeunes viennent vers les professionnels de la Ville pour signaler des situations de harcèlement sur la voie publique. Certains s'adressent à lui lorsqu'ils sont en difficultés pour réaliser des actes administratifs et/ou cherchent du conseil ou même une orientation.

De même, les CPE interpellent le médiateur quand ils savent des de conflits risquent de dégénérer sur la voie publique.

3 - L'organisation d'un forum de la prévention en septembre 2023 a permis de relancer une action d'envergure menée par la ville à destination des élèves de seconde. Certes la version de 2023 s'est voulue modeste, elle a toutefois permis de réfléchir à proposer une version plus adaptée pour 2024. Le forum 2024 est en préparation et se déroulera sur 3 jours, le 7, 8 et 9 octobre 2024.

4 - La formalisation de l'accompagnement des collégiens en lien avec les familles dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE). Le médiateur assure depuis janvier 2024 le suivi de parcours des jeunes de 12 à 16 ans du PRE en collaboration avec la coordinatrice qui assure quant à elle la coordination du PRE et le suivi des 2 – 11 ans.

Les missions de Simon ont beaucoup évolué en s'appuyant notamment sur le diagnostic « tranquillité publique » réalisé en 2022 mais également suite au développement des actions du PRE, notamment à l'ensemble du territoire de la Ville (hors Contrat de Ville).

Fait à Redon le 19 mars 2024



Murielle CAUMARTIN
Directrice des Services Educatifs
et de la Citoyenneté